

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 09/04/2018

Nbre de conseillers 15
En séance 10
Ont voté 10

L'an deux mille dix-huit et le neuf avril à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain REY, Maire.

Etaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, Gilles CHAPILLON, Gilles LARRIEU, François PURCHA, Marc OURMIERES et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO, Patricia FINANCE, Isabelle PALTOU.

Etaient absents excusés : Mm Christophe FONTANA, Stéphane FINANCE, Bernard BLATCHE, Yannick NEGRO.

Madame Sylvie BOREL est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° D 2018_05

OBJET : Compte Administratif 2017 COMMUNE

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2017 COMMUNE, présenté par Monsieur François PURCHA 1^{er} adjoint, qui s'établit ainsi :

Dépenses de fonctionnement :	564 941.97 €
Recettes de fonctionnement :	710 092.12 €
Résultat 2017 :	+ 145 150.15 €
Report excédent 2016 :	+ 78 188.97 €
Excédent de clôture 2017 :	+ 223 339.12 €
Dépenses d'investissement :	152 164.80 €
Recettes d'investissement :	146 385.50 €
Résultat 2017 :	- 5 779.30 €
Report excédent 2016 :	+ 194 695.53 €
Excédent de clôture 2017 :	+ 188 916.23 €
Restes à réaliser 2017 à reporter en 2018 :	
Dépenses :	0 €
Recettes :	13 541 €
Besoin de financement :	0 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2017 COMMUNE.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 10/04/2018

Certifie exécutoire le
Et publié le

Le Maire,

Alain REY.

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 09/04/2018

Nbre de conseillers 15
En séance 11
Ont voté 11

L'an deux mille dix-huit et le neuf avril à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain REY, Maire.

Etaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, Gilles CHAPILLON, Gilles LARRIEU, François PURCHA, Marc OURMIERES et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO, Patricia FINANCE, Isabelle PALTOU.

Etaient absents excusés : Mm Christophe FONTANA, Stéphane FINANCE, Bernard BLATCHE, Yannick NEGRO.

Madame Sylvie BOREL est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° D 2018_06

OBJET : Compte de Gestion 2017 COMMUNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2017 COMMUNE établi par le Trésorier.

Les résultats sont conformes au Compte Administratif 2017 approuvé.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte de Gestion COMMUNE de 2017.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 10/04/2018

Certifie exécutoire le
Et publié le

Le Maire,

Alain REY.

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 09/04/2018

Nbre de conseillers 15
En séance 11
Ont voté 11

L'an deux mille dix-huit et le neuf avril à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain REY, Maire.

Etaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, Gilles CHAPILLON, Gilles LARRIEU, François PURCHA, Marc OURMIERES et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO, Patricia FINANCE, Isabelle PALTOU.

Etaient absents excusés : Mm Christophe FONTANA, Stéphane FINANCE, Bernard BLATCHE, Yannick NEGRO.

Madame Sylvie BOREL est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° D 2018_07

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018 DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état des notifications des bases d'imposition pour l'année 2018.

Après discussion, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les mêmes taux qu'en 2017, à savoir :

	BASES PREVISIONNELLES 2018 NOTIFIEES (€)	TAUX (%)	PRODUIT ATTENDU (€)
TH	736 100	15.25	112 255
FB	816 700	9.62	78 567
FNB	20 500	115.73	23 725
CFE			0
TOTAL			214 547

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.

Canals, le 10/04/2018

Certifie exécutoire le
Et publié le

Le Maire,

Alain REY.

82207028

COMMUNE DE CANALS

Code INSEE

Commune

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017**

- SEANCE du 09.04.2018 -

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Alain REY, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 223 339.12 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	11
VOTES : Contre 0 Pour 11	

- DELIBERATION n° D 2018_08 -

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	145 150.15 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	78 188.97 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	223 339.12 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	188 916.23 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	13 541.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 223 339.12 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	120 000.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	103 339.12 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : 13 541.00 € ou autofinancement : _____
 (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
 (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
 (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif
 (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Monsieur Alain REY, Maire

A Canals, le 10/04/2018.

Le Maire
Alain REY

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU 09/04/2018

Nbre de conseillers 15
En séance 11
Ont voté 11

L'an deux mille dix-huit et le neuf avril à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain REY, Maire.

Etaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, Gilles CHAPILLON, Gilles LARRIEU, François PURCHA, Marc OURMIERES et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO, Patricia FINANCE, Isabelle PALTOU.

Etaient absents excusés : Mm Christophe FONTANA, Stéphane FINANCE, Bernard BLATCHE, Yannick NEGRO.

Madame Sylvie BOREL est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° D 2018_09

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2018 COMMUNE

Le **Budget Primitif 2018 COMMUNE**, qui a été étudié par la Commission des Finances, s'équilibre en recettes comme en dépenses à la somme de :

- section **Fonctionnement** : 724 717.12 €

- section **Investissement** : 894 927.23 €

Le budget 2018 COMMUNE est adopté, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 10/04/2018

Certifie exécutoire le
Et publié le

Le Maire,

Alain REY.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 09/04/2018

Nbre de conseillers 15
En séance 11
Ont voté 11

L'an deux mille dix-huit et le neuf avril à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain REY, Maire.

Etaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, Gilles CHAPILLON, Gilles LARRIEU, François PURCHA, Marc OURMIERES et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO, Patricia FINANCE, Isabelle PALTOU.

Etaient absents excusés : Mm Christophe FONTANA, Stéphane FINANCE, Bernard BLATCHE, Yannick NEGRO.

Madame Sylvie BOREL est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° D 2018_10

OBJET : Attribution subventions 2018

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser les subventions suivantes aux diverses associations

- Pétanque Canalaise :	200 €
- ACCA Canals :	110 €
- Nuisibles Canals (ACCA) :	30 €
- Club des Joyeux Retraités :	130 €
- Comité des Fêtes :	4 150 €
- ADDA :	80 €
- Loisirs et Culture :	400 €
- ADAPEI :	80 €
- Prévention Routière :	16 €
- FNACA :	50 €
- Croix Rouge :	50 €
- Secours Populaire :	50 €
- ONAC :	50 €
- Association des Parents d'Elèves	130 €
- Association Sportive Canalaise (Tennis)	130 €
- Amicale des Sapeurs Pompiers de Grisolles	110 €
- CAMIDOC	40 €
- ACAFFA	40 €
- BALL TRAP CLUB PERIGAL	100 €

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'attribution de ces subventions et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018 de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.

Canals, le 10/04/2018

Certifie exécutoire le
Et publié le

Le Maire,

Alain REY.

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU 09/04/2018

Nbre de conseillers 15
En séance 11
Ont voté 11

L'an deux mille dix-huit et le neuf avril à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain REY, Maire.

Etaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, Gilles CHAPILLON, Gilles LARRIEU, François PURCHA, Marc OURMIERES et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO, Patricia FINANCE, Isabelle PALTOU.

Etaient absents excusés : Mm Christophe FONTANA, Stéphane FINANCE, Bernard BLATCHE, Yannick NEGRO.

Madame Sylvie BOREL est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° D 2018_11

OBJET : Subvention exceptionnelle sortie en classe découverte pour l'école de Canals

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention exceptionnelle de Madame la Directrice de l'école de Canals concernant une sortie en classe découverte. Monsieur le Maire propose de verser la somme de mille six cent soixante-dix-neuf euros (1 679 €).

Après discussion, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer une subvention exceptionnelle de mille six cent soixante-dix-neuf euros (1 679 €) pour cette sortie en classe découverte.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 10/04/2018

Certifie exécutoire le
Et publié le

Le Maire,

Alain REY.

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU 09/04/2018

Nbre de conseillers 15
En séance 11
Ont voté 11

L'an deux mille dix-huit et le neuf avril à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain REY, Maire.

Etaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, Gilles CHAPILLON, Gilles LARRIEU, François PURCHA, Marc OURMIERES et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO, Patricia FINANCE, Isabelle PALTOU.

Etaient absents excusés : Mm Christophe FONTANA, Stéphane FINANCE, Bernard BLATCHE, Yannick NEGRO.

Madame Sylvie BOREL est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° D 2018_12
OBJET : DERATISATION 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la dératisation a été réalisée par la société ISS HYGIENE&PREVENTION.

Il précise que le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne subventionne cette opération.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de demander, au Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne, une subvention pour la campagne de dératisation 2018.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 10/04/2018

Certifie exécutoire le
Et publié le

Le Maire,

Alain REY.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 09/04/2018

Nbre de conseillers 15
En séance 11
Ont voté 11

L'an deux mille dix-huit et le neuf avril à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain REY, Maire.

Etaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, Gilles CHAPILLON, Gilles LARRIEU, François PURCHA, Marc OURMIERES et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO, Patricia FINANCE, Isabelle PALTOU.

Etaient absents excusés : Mm Christophe FONTANA, Stéphane FINANCE, Bernard BLATCHE, Yannick NEGRO. Madame Sylvie BOREL est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° D 2018_13

OBJET : SERVICE D'AIDE A L'ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le service d'aide à l'entretien de l'éclairage public a été mis en place par le Syndicat Départemental d'Énergie le 30 novembre 1994.

Ce service assure, par son conseil et son suivi des conventions, la maintenance des réseaux puisque l'entretien régulier des différents points lumineux garanti un fonctionnement de qualité optimale.

L'adhésion à ce service à l'aide de l'entretien de l'éclairage public est formalisée par une convention tripartite entre la Commune, le Syndicat Départemental d'Énergie et l'Entreprise retenue.

Cette convention est conclue pour une durée de trois ans sans possibilité de tacite reconduction. A l'expiration de cette période, une nouvelle mise en concurrence sera effectuée.

Le prix, fixé à la signature de la convention, demeurera inchangé pendant trois ans. Le paiement sera effectué directement par la commune à l'entreprise.

Le patrimoine sera constitué du parc précisé à la signature de la convention, lequel sera fixe pour trois ans. De sorte, il n'y aura donc aucune prise en compte des modifications de patrimoine en cours de convention.

Une subvention de 5 Euros par foyer lumineux et par an sera versée à la commune par le Syndicat Départemental d'Énergie.

Cette aide sera majorée de 1 euro par point lumineux et par an pour les sources inférieures ou égales à 100 watts.

Une seule proposition commerciale a été reçue, celle de l'entreprise LANIES. Monsieur le Maire la présente. Cette dernière a comptabilisé 166 foyers lumineux répartis et chiffrés de la manière suivante :

Nombre de Foyers lumineux	Type et Puissance de source	Tarif unitaire H.T. en Euros avec destruction	Coût annuel H.T. en Euros avec destruction
7	FC 26 W	27.02	189.14
9	SHP 70 W	26.90	242.10
83	SHP 100W	29.51	2 449.33
21	SHP150 W	30.40	638.40
12	SHP250 W	31.46	377.52
12	ECO 18 W	28.20	338.40
22	LED	15	330

Soit une rémunération totale annuelle de 4 564.89 € HT pour 166 foyers lumineux.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- manifeste son intention d'adhérer au service d'aide à l'entretien de l'éclairage public,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention tripartite d'entretien de l'éclairage public,
- approuve les conditions financières présentées par l'entreprise LANIES, soit une rémunération totale annuelle de 4 564.89 € HT pour 166 foyers lumineux.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.

Canals, le 10/04/2018

Certifie exécutoire le
Et publié le

Le Maire,
Alain REY.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 09/04/2018

Nbre de conseillers 15
En séance 11
Ont voté 11

L'an deux mille dix-huit et le neuf avril à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain REY, Maire.

Etaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, Gilles CHAPILLON, Gilles LARRIEU, François PURCHA, Marc OURMIERES et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO, Patricia FINANCE, Isabelle PALTOU.

Etaient absents excusés : Mm Christophe FONTANA, Stéphane FINANCE, Bernard BLATCHE, Yannick NEGRO.

Madame Sylvie BOREL est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° D 2018_14

OBJET : Délibération portant création d'un emploi lié à un accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'en raison des besoins de la collectivité liés à la réorganisation de l'interclasse et du ménage des bâtiments communaux, il conviendrait de créer un emploi non permanent à temps non complet, conformément à l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au **Tableau des Emplois** le poste suivant :

- **Période :** Du 30/04/2018 au 01/08/2018

- **Nombre d'emploi :** 1

- **Grade :** Adjoint technique territorial

- **Nature des fonctions :** Surveillance interclasse et ménage des bâtiments communaux

- **Temps de travail :**

- **AVRIL 2018** : 5 heures
- **MAI 2018** : 81 heures
- **JUIN 2018** : 87 heures
- **JUILLET 2018** : 36 heures
- **AOÛT 2018** : 5 heures

La rémunération de l'agent non titulaire sera calculée sur la base de l'indice brut 347, 1^{er} échelon de l'échelle indiciaire des Adjointes techniques territoriaux.

Les membres du Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité:

- **ACCEPTENT** les propositions ci-dessus,

- **CHARGENT** Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants,

- **DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles sur le budget de 2018 de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.

Canals, le 10/04/2018

Certifie exécutoire le

Et publié le

Le Maire,
Alain REY.

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 09/04/2018**

Nbre de conseillers 15
En séance 11
Ont voté 11

L'an deux mille dix-huit et le neuf avril à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain REY, Maire.

Etaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, Gilles CHAPILLON, Gilles LARRIEU, François PURCHA, Marc OURMIERES et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO, Patricia FINANCE, Isabelle PALTOU.

Etaient absents excusés : Mm Christophe FONTANA, Stéphane FINANCE, Bernard BLATCHE, Yannick NEGRO.

Madame Sylvie BOREL est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° D 2018_15

OBJET : DEMANDE SUBVENTION ETAT - DETR 2018 -

TRAVAUX RENOVATION ENERGETIQUE LOCAUX SCOLAIRES

Suite à l'étude thermique dans les locaux scolaires de Canals et demande de devis auprès d'entreprises, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient, afin d'obtenir un gain énergétique de 35%, d'effectuer les travaux suivants :

Remplacement des menuiseries :

→ Remplacement des menuiseries simple vitrage par du double vitrage aluminium (salle de classe 1 et 3, salle de réunion/motricité, cantine et salle de restauration)

→ Remplacement des portes bois par des plus performantes (salle de classe 1 et 3, cantine, salle de restauration, salle de réunion/motricité et couloir)

Devis estimatif CREALU : 33 430.67 € HT (avec les 2 plus-values) soit 40 116.80 € TTC

Isolation :

→ Ajout d'un sous plafond et de 20 cm de laine de verre (salles de classe 1 et 3)

Devis estimatif SARL RC 82 : 3 897.34 € HT soit 4 676.81 € TTC

Eclairage :

→ Remplacement éclairage actuel par plaque LED (salle de classes 1 et 3)

Devis estimatif MASSARUTTO : 1 804 € HT soit 2 164.80 € TTC

Régulation chauffage :

→ Remplacement des pompes à débit constant par pompes à débit variable

- Ajout vannes thermostatiques sur l'ensemble des radiateurs
- Mise en place d'une régulation sur sonde extérieure avec programmation hebdomadaire
- Remplacement et déplacement du thermostat en salle de réunion/motricité (actuellement dans la salle de restauration)

Devis estimatif SARL LONGAGNE : 2 621.16 € soit 3 145.39 € TTC

Le coût global de ces travaux est estimé à 41 753.17 € HT soit 50 103.80 € TTC.

Monsieur le Maire précise que ces travaux peuvent être subventionnés par l'Etat, dans le cadre de la DETR.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de réaliser les travaux de rénovation énergétique des locaux scolaires. Les travaux débiteront le 2^{ème} semestre 2018 et se termineront le 1^{er} semestre 2019.

- **Approuve** ce projet d'un montant estimé à 41 753.17 € HT, ainsi que son plan de financement comme suit :

- ETAT :	12 525 €
- REGION :	10 438 €
- DEPARTEMENT :	10 438 €
- Autofinancement :	8 352.17 €

- **Sollicite** de Monsieur le Préfet de Tarn-et-Garonne une subvention la plus élevée possible dans le cadre de la DETR 2018,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien ces travaux.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 10/04/2018

Certifie exécutoire le
Et publié le

Le Maire,

Alain REY.

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU 09/04/2018

Nbre de conseillers 15
En séance 11
Ont voté 11

L'an deux mille dix-huit et le neuf avril à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain REY, Maire.

Etaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, Gilles CHAPILLON, Gilles LARRIEU, François PURCHA, Marc OURMIERES et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO, Patricia FINANCE, Isabelle PALTOU.

Etaient absents excusés : Mm Christophe FONTANA, Stéphane FINANCE, Bernard BLATCHE, Yannick NEGRO.

Madame Sylvie BOREL est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° D 2018_16

OBJET : DEMANDE SUBVENTION REGION

TRAVAUX RENOVATION ENERGETIQUE LOCAUX SCOLAIRES

Suite à l'étude thermique dans les locaux scolaires de Canals et demande de devis auprès d'entreprises, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient, afin d'obtenir un gain énergétique de 35%, d'effectuer les travaux suivants :

Remplacement des menuiseries :

→ Remplacement des menuiseries simple vitrage par du double vitrage aluminium (salle de classe 1 et 3, salle de réunion/motricité, cantine et salle de restauration)

→ Remplacement des portes bois par des plus performantes (salle de classe 1 et 3, cantine, salle de restauration, salle de réunion/motricité et couloir)

Devis estimatif CREALU : 33 430.67 € HT (avec les 2 plus-values) soit 40 116.80 € TTC

Isolation :

→ Ajout d'un sous plafond et de 20 cm de laine de verre (salles de classe 1 et 3)

Devis estimatif SARL RC 82 : 3 897.34 € HT soit 4 676.81 € TTC

Eclairage :

→ Remplacement éclairage actuel par plaque LED (salle de classes 1 et 3)

Devis estimatif MASSARUTTO : 1 804 € HT soit 2 164.80 € TTC

Régulation chauffage :

→ Remplacement des pompes à débit constant par pompes à débit variable

- Ajout vannes thermostatiques sur l'ensemble des radiateurs
- Mise en place d'une régulation sur sonde extérieure avec programmation hebdomadaire
- Remplacement et déplacement du thermostat en salle de réunion/motricité (actuellement dans la salle de restauration)

Devis estimatif SARL LONGAGNE : 2 621.16 € soit 3 145.39 € TTC

Le coût global de ces travaux est estimé à 41 753.17 € HT soit 50 103.80 € TTC.

Monsieur le Maire précise que ces travaux peuvent être subventionnés par la Région Occitanie.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de réaliser les travaux de rénovation énergétique des locaux scolaires. Les travaux débuteront le 2^{ème} semestre 2018 et se termineront le 1^{er} semestre 2019.

- **Approuve** ce projet d'un montant estimé à 41 753.17 € HT, ainsi que son plan de financement comme suit :

- ETAT :	12 525 €
- REGION :	10 438 €
- DEPARTEMENT :	10 438 €
- Autofinancement :	8 352.17 €

- **Sollicite** de Madame la Présidente de la Région Occitanie une subvention la plus élevée possible,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien ces travaux.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 10/04/2018

Certifie exécutoire le
Et publié le

Le Maire,

Alain REY.

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 09/04/2018**

Nbre de conseillers 15
En séance 11
Ont voté 11

L'an deux mille dix-huit et le neuf avril à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain REY, Maire.

Etaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, Gilles CHAPILLON, Gilles LARRIEU, François PURCHA, Marc OURMIERES et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO, Patricia FINANCE, Isabelle PALTOU.

Etaient absents excusés : Mm Christophe FONTANA, Stéphane FINANCE, Bernard BLATCHE, Yannick NEGRO.

Madame Sylvie BOREL est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° D 2018_17

**OBJET : DEMANDE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL
TRAVAUX RENOVATION ENERGETIQUE LOCAUX SCOLAIRES**

Suite à l'étude thermique dans les locaux scolaires de Canals et demande de devis auprès d'entreprises, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient, afin d'obtenir un gain énergétique de 35%, d'effectuer les travaux suivants :

Remplacement des menuiseries :

→ Remplacement des menuiseries simple vitrage par du double vitrage aluminium (salle de classe 1 et 3, salle de réunion/motricité, cantine et salle de restauration)

→ Remplacement des portes bois par des plus performantes (salle de classe 1 et 3, cantine, salle de restauration, salle de réunion/motricité et couloir)

Devis estimatif CREALU : 33 430.67 € HT (avec les 2 plus-values) soit 40 116.80 € TTC

Isolation :

→ Ajout d'un sous plafond et de 20 cm de laine de verre (salles de classe 1 et 3)

Devis estimatif SARL RC 82 : 3 897.34 € HT soit 4 676.81 € TTC

Eclairage :

→ Remplacement éclairage actuel par plaque LED (salle de classes 1 et 3)

Devis estimatif MASSARUTTO : 1 804 € HT soit 2 164.80 € TTC

Régulation chauffage :

→ Remplacement des pompes à débit constant par pompes à débit variable

- Ajout vannes thermostatiques sur l'ensemble des radiateurs
- Mise en place d'une régulation sur sonde extérieure avec programmation hebdomadaire
- Remplacement et déplacement du thermostat en salle de réunion/motricité (actuellement dans la salle de restauration)

Devis estimatif SARL LONGAGNE : 2 621.16 € soit 3 145.39 € TTC

Le coût global de ces travaux est estimé à 41 753.17 € HT soit 50 103.80 € TTC.

Monsieur le Maire précise que ces travaux peuvent être subventionnés, à hauteur de 25%, par le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de réaliser les travaux de rénovation énergétique des locaux scolaires. Les travaux débuteront le 2^{ème} semestre 2018 et se termineront le 1^{er} semestre 2019.

- **Approuve** ce projet d'un montant estimé à 41 753.17 € HT, ainsi que son plan de financement comme suit :

- ETAT :	12 525 €
- REGION :	10 438 €
- DEPARTEMENT :	10 438 €
- Autofinancement :	8 352.17 €

- **Sollicite** de Monsieur le Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne une subvention de 25% du montant HT de ces travaux,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien ces travaux.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 10/04/2018

Certifie exécutoire le
Et publié le

Le Maire,

Alain REY.

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 09/04/2018

Nbre de conseillers 15
En séance 11
Ont voté 11

L'an deux mille dix-huit et le neuf avril à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain REY, Maire.

Etaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, Gilles CHAPILLON, Gilles LARRIEU, François PURCHA, Marc OURMIERES et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO, Patricia FINANCE, Isabelle PALTOU.

Etaient absents excusés : Mm Christophe FONTANA, Stéphane FINANCE, Bernard BLATCHE, Yannick NEGRO.

Madame Sylvie BOREL est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° D 2018_18

OBJET : Conventions de servitude avec ENEDIS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de déplacer des ouvrages électriques, indispensable à la réalisation du giratoire RD820/chemin de Bicard, sur la parcelle, appartenant à la commune, section D n° 512. Deux autorisations de passage (aérien et souterrain) sont demandées. Un accord de principe a été donné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** les servitudes de passage (aérien et souterrain) sur la parcelle section D n° 512,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer, au nom de la Commune, les conventions de servitude ainsi que les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 10/04/2018

Certifié exécutoire le
Et publié le

Le Maire,

Alain REY.

